

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST MALO - 3502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - 4782 - 2009 B 00614 - 518 305 453 - EURL C. LESNE

EURL C. LESNE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 210 000 euros

Siège social : 44, Linache

22100 TRELIVAN

518 305 453 RCS ST MALO

**COMPTES ANNUELS CLOS LE
31 DECEMBRE 2023**

Certifiés conformes,
LA PRESIDENCE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 215	676	539	782	-243	-31.07
	Autres immobilisations corporelles	25 796	14 449	11 348	16 057	-4 709	-29.33
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	751 880		751 880	751 880		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		778 891	15 125	763 767	768 719	-4 952	-0.64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	335 523		335 523	238 600	96 923	40.62
	Autres créances	18 145		18 145	117 418	-99 273	-84.55
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	225		225	225		
Comptes de Régularisation	Disponibilités	74 919		74 919	41 412	33 506	80.91
	Charges constatées d'avance (3)	5 400		5 400	7 200	-1 800	-25.00
	Total III	434 212		434 212	404 855	29 357	7.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 213 104	15 125	1 197 979	1 173 574	24 405	2.08

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 210 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	210 000	7 000	203 000	NS
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	700	19 300	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	89 900	236 100	-146 200	-61.92
	Autres réserves				
	Report à nouveau	75	65	10	16.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	123 709	98 110	25 599	26.09
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	4 719	2 826	1 893	66.97
	Total I	448 403	344 801	103 602	30.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	541 548	650 278	-108 729	-16.72
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	71 312	54 983	16 329	29.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 121	26 412	-291	-1.10
	Dettes fiscales et sociales	104 567	84 670	19 897	23.50
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 028	12 431	-6 403	-51.51
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	749 575	828 772	-79 197	-9.56
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 197 979	1 173 574	24 405	2.08
(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		320 202	290 162		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	412 827		412 827	355 487		57 340	16.13
Chiffre d'affaires NET	412 827		412 827	355 487		57 340	16.13
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				2 123		-2 123	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 443	1		2 442	NS
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			415 270	357 611		57 659	16.12
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			89 946	75 927		14 019	18.46
Impôts, taxes et versements assimilés			2 992	2 953		39	1.31
Salaires et traitements			250 432	213 774		36 658	17.15
Charges sociales			39 260	35 721		3 539	9.91
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 952	5 354		-402	-7.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			741	1 214		-473	-38.93
Total des Charges d'exploitation (II)			388 322	334 943		53 379	15.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			26 948	22 669		4 280	18.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	106 472	90 000	16 472	18.30
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 150	1 985	-835	-42.07
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	107 622	91 985	15 637	17.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 870	6 542	-672	-10.27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 870	6 542	-672	-10.27
2. Résultat financier (V-VI)	101 751	85 442	16 309	19.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	128 700	108 111	20 589	19.04
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 500	7 950	-6 450	-81.13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 893	2 444	-551	-22.55
Total VIII	3 393	10 394	-7 001	-67.36
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-3 393	-10 394	7 001	67.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 598	-393	1 991	506.62
Total des produits (I+III+V+VII)	522 892	449 596	73 296	16.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	399 183	351 486	47 697	13.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	123 709	98 110	25 599	26.09

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EURL C. LESNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 210 000 euros
Siège social : 44, Linache
22100 TRELIVAN

518 305 453 RCS ST MALO

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 123 709,13 euros** de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	123 709,13 euros
▪ Le report à nouveau antérieur	75,13 euros
Solde	123 784,26 euros

Affectation du solde :

- A titre de dividende global à l'Associé Unique **22 000,00 euros**
Soit **31,43 euros** par part
- Au compte « **autres réserves** » **101 784,26 euros**
Qui s'élève ainsi à **191 684,26 euros**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre **de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 %** prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **22 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

CC

- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Montant total dividendes	Montant dividendes <u>éligibles</u> à l'abattement de 40 %
31 décembre 2022	22 000 euros	22 000 euros
31 décembre 2021	Néant	Néant
31 décembre 2020	2 000 euros	2 000 euros

**Certifié conforme
La Gérance**



EURL C. LESNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 210 000 euros
Siège social : 44, Linache
22100 TRELIVAN

518 305 453 RCS ST MALO

PROCURATION

Je soussigné Monsieur Christophe LESNE, demeurant 27, Rue de la Vallée aux Moines 22100 DINAN,

Agissant en qualité de gérant de la société EURL C. LESNE,

Donne par les présentes pouvoir à **CAPEOS ARECO SAS, Cabinet d'Expertise Comptable, dont le siège social est à DINAN (22100), 2 boulevard Simone Veil, immatriculée au RCS de Saint Malo sous le numéro 353.048.531**

De, pour moi et en mon nom, procéder auprès du guichet unique ou au RCS de SAINT MALO à toutes formalités, dépôts, demandes d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à TRELIVAN,
Le 30 juin 2024.

Monsieur Christophe LESNE
Gérant



